



Cfdt:

QUESTIONS REponses :

COMPTE RENDU CSE du 17 FEVRIER 2026

Entrées-Sorties de personnel

Point Sécurité / Accident du travail depuis le 01 janvier 2026

Situation industrielle et commerciale

Production Janvier 2026

Situation financière

Service client

Avenir de l'usine de Fos et de ses salariés ?

Durée de marche à 2 Hfx

Réorganisation PdC

Impact de la décision de justice concernant les modalités de calcul du SMH

Général usine : budgets des nettoyages industriels

RÉGIME 5 X 12 h

Remplacement des CMZ et des RT

Télétravail et travail à distance

Cokerie – effectifs de maintenance postée

Steelclass

Résultats environnementaux mensuels

Indemnités de transport des ETAM

Avenir du site :

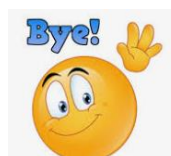
La Direction nous informe que la stratégie AMMED à 3 ans (industriel – effectifs) sera présentée début Mars en CSEC et en CSE



APLD « clap de fin » :

La Direction annonce qu'elle n'a pas déposé de dossier pour étendre l'APLD au 2nd semestre.

En mars, elle nous indiquera si l'APLD se prolonge jusqu'en juin 2026



Entrées-Sorties de personnel :

	Fin 2024 → 2025	2026												
		01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	
Embauches	32	2												2
Démissions	-104	-5												-5
Retraites	-31	-2												-2
Autres	-27	-3												-3
Bilan	-130	-8												-8

Où ont eu lieu les variations sur en 2026 ?

	Embauches	Démissions	Retraites	Autres
ACHATS		1		
ACIER		1		
COKERIE - PDC		1	1	
HAUT FOURNAUX		1		
TRAIN A BANDE	1	1		
FINISSAGES			1	
LOGISTIQUE INTERNE	1			
Non communiqué				3

Point Sécurité / Accidents du travail depuis le 01 janvier 2026 :

Nombre Accidents Avec Arrêt déclarés à la Sécurité Sociale

1 AAA statistique ArcelorMittal

3 AAA déclarés à la sécurité Sociale

Nombre Accidents Avec Poste Aménagé (PA) déclarés à la Sécurité Sociale

0 PA statistique ArcelorMittal

0 PA déclarés à la sécurité Sociale (il n'existe pas à la sécurité sociale, c'est dans le chiffre des AAA)

Nombre Accidents Sans Arrêt déclarés à la Sécurité Sociale

0 ASA statistique ArcelorMittal

0 ASA déclarés à la sécurité Sociale



Situation industrielle et commerciale :

Rien de changé : Jusqu'à la remise en service des convoyeurs T1&T2 prévue fin février 2026, le fonctionnement des outils amont de l'usine est calé sur la capacité de l'alimentation temporaire des additions à l'aciérie (200t/J).

L'approvisionnement de brames externes, prévues en achats sur T1, vient en complément pour maximiser la production sur les outils aval et répondre à la demande clients

Production Janvier 2026 :

	Janvier	Prog	Réel	Delta prog	%	Commentaires vs Programme
F O S	Cokerie	51	53	2	4%	Programme réalisé
	Agglo	177	194	17	10%	Programme réalisé
	Fonte	162	144	-18	-11%	-5,5kt Causes Internes (fuite échangeur gaz) ; -12,5 kt liées à l'adaptation au besoin de l'Acierie 10,7kt de Fonte à terre 5 arrêts HF2 dont 1 arrêt pour causes internes HFx (réparation de fuite échangeur gaz), 4 arrêts causes aciérie (fiabilité)
	Acierie	168	142	-26	-16%	-10 kT Perte alimentation électrique (origine sous station provisoire DREKAN); -10kt Causes Externes (Amont - Manque Fonte suite arrêt HF); -6kt Fiabilité interne (Disponibilité poches, lance oxygène au CV, Four poche)
	TAB	171	163	-8	-5%	Bonne fiabilité avec un taux de marche de 83,7% ; Adaptation de l'activité du TAB à la production Acierie et priorité clients; Prolongation de la période de marche à 1 four.
	Décapage	47	31	-16	-34%	Activités adaptées à la disponibilité métal et priorité clients, tout en intégrant une fiabilité sur le Décapage pas à l'objectif (Tx de marche 67,9%)

Situation financière :

Après une stagnation de plusieurs mois on a une augmentation du spread de +25 €/T depuis 3 semaines – trop tôt pour en tirer des conclusions.

à suivre : Bien que les prix de vente connaissent un rebond suite aux annonces de protection du marché sidérurgique de l'union européenne, les prix de matières augmentent aussi...

Avenir de l'usine de Fos et de ses salariés ?

La situation de crise à l'acierie étant maintenant sous contrôle, les élus CFDT au CSE de Fos demandent à nouveau la présentation de la vision de la Direction concernant ses projets industriels et sociaux spécifiques à l'usine de Fos, année après année sur les 3 prochaines années (2026 à 2028), notamment la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels, dont la négociation a été rendue obligatoire tous les trois ans par les ordonnances Macron de 2017 pour les entreprises de plus de 300 salariés (article L. 2323-6 modifié du Code du travail).

Conformément à son engagement, la Direction du site prévoit d'organiser une instance extraordinaire relative à la politique sociale et les orientations stratégique du cluster Méditerranée, et du site de Fos.

Cette réunion sera organisée fin février / début mars, l'intégralité de ces questions sera traitée à cette occasion...

La Direction précise aussi que, concernant les chiffres qui ont circulé ces derniers jours dans les médias européens au sujet du projet de transformation des fonctions support d'ArcelorMittal Europe (annoncé lors du Comité européen du 29 janvier 2026), ils représentent le périmètre de l'étude et non le résultat de celle-ci.

La CFDT réclame depuis fort longtemps une vision d'avenir claire : nous espérons avoir des réponses franches lors des prochaines réunions.

Durée de marche à 2 HFx

La décision de maintien en fonctionnement ou pas du HF2 a-t-elle été prise par les instances décisionnelles d'ArcelorMittal, et si oui pour quelle durée ?

La Direction précise que cette décision n'est pas prise pour une durée courte mais dépendra comme par le passé du marché et de la baisse des importations liées aux mesures prises par la commission européenne.

La CFDT comprend que pour que cela soit rentable, notamment avec le rachat de quota de CO₂, une visibilité de fonctionnement sur au moins 4 ans est prévisible.
Bien que cette perspective soit positive, la CFDT a rappelé à la direction que le manque d'effectifs lié au plan de productivité 2025 et le manque d'investissement dans la maintenance peuvent mettre en danger un fonctionnement qui est déjà bien fragile à 1 seul HF.

Réorganisation PdC

Suite à la réorganisation de la PdC, les TZ qui sont seuls sur un secteur (par exemple aux « bandes ») font remonter leurs pertes de temps récurrente car ils doivent attendre la disponibilité d'un mécanicien pour pouvoir faire leur visite et leur chantier : ils se plaignent donc que cette organisation est très peu efficace.

Ils posent aussi la question suivante : qui prend le relais de leur travail lorsqu'ils sont absents (vu qu'ils sont seuls sur leur poste) ?

La réorganisation est effective officiellement depuis le 01/01/2026 mais sa mise en place n'est pas terminée : Le fonctionnement interne aux équipes GMP se construit avec les CMZ.

Dans cette réorganisation, les TZ et les TP bande sont intégrés dans les GMP mécanique.

Il ne faut pas oublier que des ressources mécaniques sont également en support, incluant la spécialité bandes.

La CFDT comprend que le sujet n'est pas entièrement finalisé et alerte la direction que ce manque de visibilité pourrait avoir des conséquences sur les salariés qui voit leur charge de travail augmenter.

Impact de la décision de justice concernant les modalités de calcul du SMH

Le délai d'appel du 6 février étant désormais passé, la décision est-elle applicable ? Si oui :

Combien de salariés de l'usine de Fos se trouvent-ils rattrapés par le SMH pour 2024 ?

Combien de salariés de l'usine de Fos se trouvent-ils rattrapés par le SMH pour 2025 ?

La Direction annonce que le rattrapage du SMH pour l'année 2025, se fera sur la paye de mars.

Concernant le rattrapage de l'année 2024, il sera régularisé au plus tard en juin.

Général usine : budgets des nettoyages industriels

La **CFDT** demande quels ont été les budgets dépensés en nettoyage industriel :

- Pour chaque département en 2023 ?
- Pour chaque département en 2024 ?
- Pour chaque département en 2025 ?
- Quels sont l'analyse et les commentaires de la Direction, pour les variations d'une année sur l'autre, département par département ?

Frais nettoyage industriel

Ordre Dpt	2023	2024	2025	Total
01 - COKERIE	4,21M€	3,56M€	3,07M€	10,85M€
02 - PDC	2,89M€	2,23M€	2,61M€	7,72M€
03 - HFx	1,07M€	0,85M€	0,73M€	2,65M€
04 - ACIERIE	3,76M€	3,70M€	3,29M€	10,75M€
05 - TAB	1,71M€	1,26M€	1,03M€	3,99M€
06 - FIN	0,82M€	0,76M€	0,53M€	2,11M€
07 - LOG	0,14M€	0,12M€	0,14M€	0,40M€
10 - SCO - SCES GNX	0,01M€		0,01M€	0,02M€
Total	14,61M€	12,47M€	11,40M€	38,48M€

Selon la Direction, la baisse des dépenses entre 2024 et 2023 est liée au passage à 1 HF, avec une seule batterie à la Cokerie. Sur 2025 et 2024 la baisse des dépenses est en lien avec les incidents de fin de chaque année. Il y a aussi des actions « Achats » qui ont permis de baisser les coûts de nettoyage industriel. De façon macro :

coût en € /T en 2023: 6,44 €/T, en 2024: 6,43 €/T, en 2025 : 6,99 €/t

La **CFDT** fait remarquer que ce budget diminue d'année en année. Comme on ne peut pas comparer avec l'année 2022, difficile de voir quel a été le réel investissement pour le nettoyage de l'aciérie...

A travers le nettoyage industriel, la **CFDT** souligne la baisse des moyens financiers pour maintenir l'usine dans un état standard garantissant la fiabilité des outils et la sécurité des salariés.



Questions évincées mais pas oubliées !!

Encore et toujours la même réponse, bien que la Direction estime avoir déjà répondu, la **CFDT** ne lâche pas et continue de porter vos revendications à chaque CSE.

RÉGIME 5 X 12 h :

Extension du régime de travail 5 X 12. La **CFDT** demande l'ouverture des discussions pour **la mise en place d'une période d'essai de 3 mois** dans les services où cela paraît compatible avec le travail et où les salariés le réclament : pour les mainteneurs de la cokerie / pour les agents du Traitement Gaz à la cokerie / pour les mainteneurs de l'Acierie et de la Coulée Continue / pour les mainteneurs du train à bandes / pour certains services de la logistique / pour STM

La Direction estime avoir déjà répondu

Remplacement des CMZ et des RT :

La **CFDT** remonte à la Direction la revendication des salariés de Maintenance : Mettre en place une prime de remplacement lorsqu'un Technicien de Maintenance remplace son CMZ (à l'instar des primes de remplacement des Chefs de poste par leurs adjoints).

La **CFDT** remonte la même revendication de mise en place d'une prime de remplacement pour les salariés de l'ACM où, au bureau, un Technicien de Réparation (TR) est amené à remplacer son Responsable Technique (RT)

La Direction estime avoir déjà répondu

Télétravail et travail à distance :

La **CFDT** porte la revendication des salariés en télétravail pour au moins 2 jours de Télétravail ou la possibilité de cumuler 1 jour de Télétravail plus 1 jour de travail à distance par semaine.

La Direction estime avoir déjà répondu

Cokerie – effectifs de maintenance postée :

Les salariés demandent à la **CFDT** de faire remonter leur revendication concernant le manque d'un mécanicien dans chaque équipe postée, qui n'est composée aujourd'hui que de 2 électriciens et 1 mécanicien.

La Direction estime avoir déjà répondu

« Steelclass » :

Les élus **CFDT** demandent la transmission aux élus CSE de toutes les cotations critère par critère pour toutes les fiches-emploi.

La Direction estime avoir déjà répondu



Résultats environnementaux mensuels :

Les élus **CFDT** demande la communication du rapport mensuel environnemental envoyé à la DREAL (et en accès public), à chaque CSE.

La Direction ne souhaite pas communiquer ces résultats

Indemnités de transport des ETAM

La **CFDT** réitère sa demande déjà exprimée lors des CSE depuis avril 2023 : Ouverture d'une négociation pour la Société ArcelorMittal Méditerranée afin :

- D'augmenter immédiatement les frais kilométriques de transport des ETAM de 5 %
- De définir un plan pluri-annuel visant à faire remonter les indemnités de transport des ETAM pour réduire l'écart avec celles des Cadres

La Direction du Groupe ArcelorMittal en France a, dans l'accord groupe « post-GESIM », figé pour 2 ans l'état de l'accord GESIM, mais que c'est aux sociétés (donc AMMED) de négocier directement les conditions d'évolution à partir de cette base.

La CFDT demande à la Direction AMMED de fixer une date pour ouvrir cette négociation locale.

La Direction estime avoir déjà répondu

Général usine : Majoration des postes de renfort

La **CFDT** demande la majoration des renforts à 100% % pour chaque poste supplémentaire, que ce poste soit effectué en P1 P2 ou P3, et quel que soit le jour de la semaine.

La Direction n'a pas prévu à ce jour de majorer

La CFDT fait remarquer à la Direction que cette proposition serait une façon supplémentaire de récompenser l'investissement des salariés.



**N'hésitez pas à contacter vos représentants
CFDT au 04-42-47-29-81**

Boite e-mail : fo.cfdt@arcelormittal.com

site internet : <https://cfdt-metallurgieprovence-arcelormittal.fr>

Vous
informer

Vous
écouter

Vous
défendre

Vous
conseiller